

Questions orales

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, il y a possibilité de lock-out. Étant donné que les deux parties ont fait appel au gouvernement et qu'elles sont d'accord pour la désignation d'un commissaire conciliateur, pourquoi le gouvernement n'essaie-t-il pas d'obtenir des deux parties qu'elles continuent de fonctionner pendant que le commissaire ou la commission feraient leur travail, ce qui assurerait pendant ce temps l'ouverture des ports? Ainsi, l'exportation de grain pourrait continuer, en attendant que l'affaire, espérons-le, trouve une issue heureuse. Pourquoi le gouvernement ne veut-il pas suivre cette procédure qui convient aux deux parties?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, il y a dans le système de la négociation collective un principe tout à fait fondamental. Il faut que chaque partie à un différend s'acquitte de ses responsabilités publiques. Ce n'est pas au gouvernement qu'il appartient d'intervenir constamment. Nous espérons que les deux parties sauront s'acquitter de leurs responsabilités envers le public, qu'elles s'entendront sans nuire en quoi que ce soit à l'intérêt général.

* * *

● (1440)

LES CORPORATIONS

L'ENQUÊTE SUR LE REFUS DE LA LIGUE NATIONALE DE HOCKEY D'ACCORDER UNE LICENCE À SASKATOON

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, c'est au ministre de la Consommation et des Corporations que je m'adresse. Hier, la société Ralston-Purina, à qui le club de hockey les Blues de Saint-Louis appartient, a intenté des poursuites devant les tribunaux en invoquant la loi anti-monopole des États-Unis. La Ligue nationale de hockey est en quelque sorte un monopole public, madame le Président. Les Canadiens ont accordé maints avantages à la Ligue, y compris le repêchage d'amateurs, des privilèges presque exclusifs, des stades payés à l'aide de fonds publics, ainsi que des droits de télédiffusion. Qui plus est, le hockey figure au premier rang parmi nos traditions.

Étant donné que le ministre s'est engagé à effectuer une enquête aux termes de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, et étant donné que des poursuites sont déjà intentées aux États-Unis, le ministre pourrait-il nous dire quand il espère avoir terminé son étude et son enquête?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, je crois savoir que le directeur des enquêtes et des recherches est saisi de ce dossier. Il a déjà communiqué avec un certain nombre de gouverneurs de la LNH. Je crois savoir également qu'il a communiqué avec les directeurs de la société Ralston-Purina et qu'il étudie le dossier. Le directeur des enquêtes et des recherches n'a pas encore fait savoir si la LNH avait bel et bien enfreint la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, mais dès qu'il aura

examiné tous les faits, je transmettrai ses conclusions à la Chambre.

ON DEMANDE QUE LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS SOIT MODIFIÉE

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, je sais, tout comme le ministre d'ailleurs, que le facteur temps est très important dans cette affaire, car on s'est demandé sérieusement si la requête de la Saskatchewan avait bien fait l'objet d'un examen équitable. D'après tous les comptes rendus, l'audience n'a été qu'une mascarade. Il y aurait certainement lieu d'appliquer à l'examen de ce genre de demandes des principes de justice naturelle.

En vertu des dispositions actuelles de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, la question du transfert et de l'exploitation des franchises de sports professionnels a été précisément exclue de l'application de l'article 32 qui traite de la liberté des échanges. Le ministre ou son gouvernement ont-ils envisagé de modifier cette disposition en vue d'en étendre l'application au transfert des franchises dans la Ligue nationale de hockey?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, il est sans doute un peu trop tôt pour aborder cet aspect de la loi à ce moment-ci. J'espère pouvoir présenter bientôt à la Chambre une série de modifications que je me propose de faire apporter à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. J'espère bien que le député appuiera mes initiatives.

* * *

LA SANTÉ

LA PRÉSENTATION D'UNE LOI

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Pourrait-elle me dire quand nous serons saisis de la loi sur les soins de santé au Canada? Pourrait-elle me dire aussi si cette loi concentrera davantage les pouvoirs dans ce domaine ou si elle assurera de meilleurs soins médicaux aux Canadiens?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, nous allons être saisis le plus tôt possible de ce projet de loi qui aura naturellement pour but de perfectionner encore les meilleurs programmes sociaux que les Canadiens aient jamais eus au cours de leur histoire.

Des voix: Bravo!

LES RÉUNIONS DES MINISTRES FÉDÉRAL ET PROVINCIAUX

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame le Président, aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, la santé et le bien-être social relèvent des provinces. Je me demande si le ministre pourrait nous dire à quand remonte la dernière réunion qu'elle a eue avec ses homologues provinciaux pour préparer ce projet de loi.